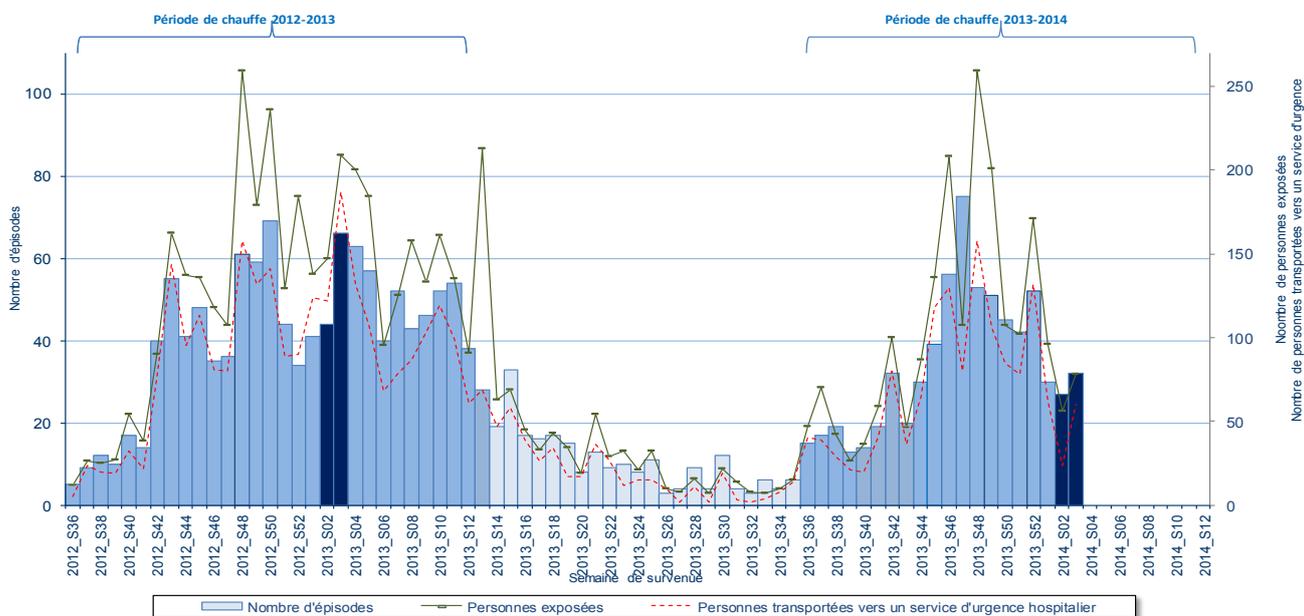


- Au cours des deux dernières semaines, le nombre de signalements est **deux fois moins élevé** que celui observé au cours des mêmes semaines de la période de chauffe précédente (59 versus 110).
- Au cours des deux dernières semaines, **1 personne est décédée** suite à une intoxication survenue au décours de l'utilisation d'un groupe électrogène sur un chantier.
- Depuis le 1^{er} septembre 2013, la **Bourgogne et la Franche-Comté** connaissent un doublement des signalements par rapport à la même période de chauffe précédente.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspects ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier.



Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 683 signalements concernant 2 048 personnes exposées au monoxyde de carbone dont 1 439 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 321 dirigées vers un service de médecine hyperbare.

Au cours des deux dernières semaines,

- 59 signalements ont été dénombrés recensant ainsi 134 personnes exposées à des émanations de CO dont 84 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Le nombre de signalements a diminué de moitié par rapport à la même période de chauffe de la saison précédente (110).

Les intoxications au CO en lien avec un groupe électrogène ou un braser/barbecue

- Depuis le 1^{er} septembre 2013, le nombre d'intoxications en lien avec l'utilisation inappropriée en milieu confiné (cave, garage, intérieur d'un local) d'un groupe électrogène a augmenté par rapport à la même période de la saison précédente (65 versus 42). Au total, 198 personnes étaient impliquées dont 148 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier et 5 personnes sont décédées.
- Les signalements d'intoxication au CO en lien avec l'utilisation d'un braser/barbecue sont en légère hausse par rapport à la même période de la saison précédente (44 versus 35). Ils ont impliqué 191 personnes dont 145 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier. Aucun décès n'a été signalé.

Les décès par intoxication au CO

Depuis le 1^{er} septembre 2013, 22 décès par intoxication accidentelle ont été déclarés au système de surveillance. Au cours de ces deux dernières semaines, 1 personne est décédée en Picardie lors d'un épisode accidentel professionnel d'intoxication au CO en lien avec un groupe électrogène sur un chantier.

Depuis le 1^{er} septembre 2013,

L'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais sont les régions les plus concernées par les intoxications au CO avec respectivement 95 et 80 signalements.

Les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'azur, Bourgogne et Franche-Comté ont déclaré respectivement 60, 58, 33 et 23 signalements. En Bourgogne et en Franche-Comté, le nombre de signalements a doublé par rapport à la même période de la saison précédente (33 versus 18, 23 versus 11).

Au cours des deux dernières semaines,

La moitié des signalements ont été déclarés par les régions Provence-Alpes-Côte d'azur, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté et avec respectivement 9, 8, 7, 6 épisodes d'intoxication au CO.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 49% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 10% des signalements.

Les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier) ont transmis environ 8 signalement sur 10.

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues)

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

La préfecture du Finistère propose une affiche présentant les différents appareils responsables de l'intoxication au monoxyde de carbone ainsi que les causes de cette intoxication.

<http://www.finistere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Protection-civile/Prevention-des-risques-de-la-vie-courante/Le-monoxyde-de-carbone>



Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> .

cliquer sur [Liste de diffusion en bas de page](#), compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Monitrice d'études
Jessica Gane

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS